



5^{ème} SESSION DE LA RÉUNION DES PARTIES
14 – 18 mai 2012, La Rochelle, France

« Les oiseaux d'eau migrateurs et les hommes - des zones humides en partage »

PROCEDURE D'ÉVALUATION DE MISE EN ŒUVRE – RAPPORT A LA MOP5

Compilé par le Secrétariat pour le Comité permanent

Introduction

Aux termes de la Résolution 4.6, la Réunion des Parties a établi une procédure spécifique - la *Procédure d'évaluation de mise en œuvre (IRP)* - afin d'aider les Parties contractantes à mettre en œuvre l'Accord. Cette procédure sera effectuée par le Comité permanent.

L'IRP autorise le Comité permanent de l'AEWA à examiner des cas ayant des conséquences défavorables ou des conséquences défavorables potentielles sur les oiseaux d'eau migrateurs ou sur leurs sites et habitats résultant des activités humaines. Sur la base des informations reçues relatives à de tels cas, le Comité permanent contactera la Partie contractante concernée et évaluera l'impact en question sur les oiseaux d'eau migrateurs, entre autres par des missions sur place, et fera des recommandations à la Partie concernée pour prévenir ou réduire l'impact.

Après avoir reçu des recommandations par le Comité permanent pour prévenir ou réduire l'impact en question sur les oiseaux d'eau, leurs sites et habitats, la Partie concernée assurera que toute mesure entreprise en rapport avec l'activité, le site ou l'habitat concernés sera conforme avec ses obligations sous l'Accord et basée sur le principe de précaution. La Partie concernée informera le Comité permanent sur les mesures susmentionnées dès que possible.

La MOP4 a aussi demandé au Comité permanent de préparer et de soumettre à chaque session ordinaire de la Réunion des Parties un rapport sur ses activités réalisées dans le cadre de l'IRP. Le Secrétariat a été chargé d'assister le Comité permanent, pour autant que les ressources le permettent, à s'acquitter des activités relevant de l'IRP.

A sa 9^{ème} réunion (20-23 avril 2009), le Comité technique de l'AEWA a discuté et convenu de son rôle de soutien du Comité permanent dans l'acquittement des fonctions de ce dernier dans le cadre de l'IRP. Après la réunion, le Comité technique a préparé et approuvé par correspondance une fiche d'information relative à des cas possibles IRP afin de permettre aux diverses parties prenantes de soumettre des informations au Comité permanent sur des cas qui, de leur opinion, constituent des menaces auxquelles sont confrontés les oiseaux d'eau et nécessitent une procédure IRP. Cette fiche d'information est disponible sur le site Web de l'AEWA:

Rapport du Comité permanent à la MOP5 sur la Procédure d'évaluation de mise en œuvre

Le présent rapport résume les trois cas pris en considération pendant la période 2009-2012 ainsi que les activités entreprises par le Comité permanent ou d'autres parties prenantes concernées. Les cas suivants font l'objet du rapport :

- République Arabe Syrienne : Chasse illégale du Vanneau sociable (*Vanellus gregarius*), espèce gravement menacée.
- Monténégro : Drainage des salines d'Ulcinj à des fins de développement touristique
- Bulgarie : Projet de ferme éolienne adjacent au lac Durankulak, qui menace la Bernache à cou roux (*Branta ruficollis*), espèce globalement menacée

Action requise de la Réunion des Parties

Il est demandé à la Réunion des Parties de prendre note du présent rapport et de fournir des conseils, s'il y a lieu.

Cas traités dans le cadre de la Procédure d'évaluation de mise en œuvre (IRP) pendant la période 2009-2012

Numéro de cas IRP : 1	Etat : En cours (rapports du gouvernement attendu)	
Partie : République Arabe Syrienne	Année d'ouverture : 2009	Année de clôture : Pas de réponse
Problème: Chasse illégale du Vanneau sociable (<i>Vanellus gregarius</i>), espèce gravement menacée.		
<p>Correspondance officielle</p> <p>1^{er} octobre 2009 – lettre du Secrétaire exécutif de l'AEWA, M. Bert Lenten, au nom du Comité permanent de l'AEWA, à l'adresse de S.E. Kawkab Dayeh, Ministre d'Etat des Affaires environnementales (<i>présentant la question, demandant des informations officielles, faisant part de la décision du Comité permanent d'ouvrir un cas, proposant une mission d'évaluation sur place</i>);</p> <p>15 décembre 2009 – lettre de S.E. Kawkab Dayeh, Ministre d'Etat des Affaires environnementales, au Secrétaire exécutif de l'AEWA, M. Bert Lenten (<i>se réjouissant de la mission proposée</i>);</p> <p>28 décembre 2009 – lettre du Secrétaire exécutif de l'AEWA, M. Bert Lenten, à l'adresse de S.E. Kawkab Dayeh, Ministre d'Etat des Affaires environnementales (<i>confirmant la mission et transférant le mandat de la mission</i>);</p> <p>14 avril 2010 – lettre du Secrétaire exécutif de l'AEWA, M. Bert Lenten, à l'adresse de S.E. Kawkab Dayeh, Ministre d'Etat des Affaires environnementales (<i>soumettant l'avant-projet du rapport de mission et l'invitant à faire des observations</i>);</p> <p>3 août 2010 – lettre du Président du Comité permanent de l'AEWA, M. Øystein Størkersen, à l'adresse de S.E. Kawkab Dayeh, Ministre d'Etat des Affaires environnementales (<i>transférant le rapport de mission et ses recommandations, demandant la soumission de rapports sur l'avancement deux fois par an</i>);</p> <p>22 février 2012 – lettre du Président du Comité permanent de l'AEWA, M. Øystein Størkersen, à l'adresse de S.E. Kawkab Dayeh, Ministre d'Etat des Affaires environnementales (<i>rappel des rapports sur l'avancement en attente</i>);</p>		
Mission(s) d'évaluation sur place : 23 février – 1 ^{er} mars 2010, soutien financier apporté par le Gouvernement d'Allemagne		
Rapport(s) de mission : 24 mai 2010 - http://www.unep-awea.org/press/press_release/awea_mop4_press_release_seabirds_fr.pdf		
Rapport(s) de la Partie : Quatre rapports sur l'avancement en attente :		

Raison pour l'ouverture de ce cas

Fin août 2009, le Secrétariat de l'AEWA a reçu une fiche d'information relative à des cas possibles IRP du Secrétariat de BirdLife International pour le Moyen-Orient. Le problème en question était le risque élevé de la chasse illégale du Vanneau sociable (*Vanellus gregarius*), espèce gravement menacée, en Syrie. Depuis la découverte, en 2007, de larges concentrations de Vanneaux sociables se reposant pendant leur migration au nord de la Syrie, plusieurs incidents de chasse ont été signalés dont l'ampleur exacte des impacts est inconnue. Les rapports ont fait état d'au moins 150 Vanneaux sociables qui, sur un seul site, auraient été victimes d'une chasse intensive au printemps 2009.

Consultations

Le Secrétariat a transféré la fiche d'information sur l'espace de travail du Comité technique (CT) et demandé des conseils du TC afin de les transmettre au Comité permanent (StC). Le CT a recommandé d'ouvrir un cas IRP. Suivant ce conseil et sur la base de sa propre évaluation des informations fournies, le StC a décidé d'ouvrir un cas fin septembre 2009.

Activités

Le 1^{er} octobre 2009, le Secrétaire exécutif de l'AEWA, M. Bert Lenten a envoyé une lettre au nom du StC de l'AEWA à l'adresse de S.E. Kawkab Dayeh, Ministre d'Etat syrien des Affaires environnementales, présentant la question, faisant part de la décision du StC d'ouvrir un cas et proposant une mission d'évaluation sur place. Le Ministre a répondu le 15 décembre 2009 en acceptant la mission. En consultation avec le CT, le Secrétariat a rédigé le mandat pour la mission. Celui-ci a été finalisé et a fait l'objet d'un accord entre le Secrétariat et le Ministère d'Etat de l'Environnement. Le 28 décembre 2009, le Secrétaire exécutif de l'AEWA a confirmé la mission, les dates convenues et le mandat au ministre.

La mission sur place a eu lieu du 23 février au 1^{er} mars 2010, avec un soutien financier apporté par le Gouvernement d'Allemagne. La mission internationale était composée des personnes suivantes: M. Sergey Dereliev (Secrétariat PNUE/AEWA), M. Sharif Jbour (Secrétariat de BirdLife International pour le Moyen-Orient), M. Tim Jones (consultant au Secrétariat PNUE/AEWA) et M. Robert Sheldon (Société royale pour la Protection des Oiseaux/BirdLife Royaume-Uni). Un rapport de mission détaillé avec des recommandations est disponible sur le site Web de l'AEWA à l'adresse ci-dessus. L'avant-projet du rapport de mission a été envoyé au ministre le 14 avril 2010 par le Secrétaire exécutif de l'AEWA l'invitant son destinataire à faire des commentaires. Le rapport a été finalisé le 24 mai 2010.

A sa 6^{ème} réunion (16-17 juin 2010), le StC a examiné le rapport de mission et approuvé les recommandations formulées pour qu'elles soient transférées au Gouvernement de la Syrie. Le 3 août 2010, le Président du Comité permanent de l'AEWA, M. Øystein Størkersen, a envoyé une lettre au Ministre d'Etat des Affaires environnementales, transférant le rapport de mission et ses recommandations ainsi qu'une demande de soumission de rapports sur l'avancement de la mise en œuvre des recommandations deux fois par an après chaque période de migration (mai et décembre).

Suivi

Des informations non officielles ont fait état d'activités entreprises en Syrie pour mettre en œuvre les recommandations. A plusieurs reprises, le Secrétariat a invité le correspondant national syrien pour l'AEWA à soumettre au StC les rapports sur l'avancement attendus. Malgré ces rappels, aucun rapport n'a été fourni. A sa 7^{ème} réunion (26-27 novembre 2011), le StC a décidé d'envoyer un rappel au Ministre d'Etat des Affaires environnementales et de demander qu'un rapport consolidé couvrant les deux dernières années soit soumis avant la MOP5.

Le 22 février 2012, le Président du StC a envoyé une lettre au Ministre, l'invitant à soumettre un rapport consolidé avant le 13 avril 2012. Jusqu'à présent, aucun rapport n'a été soumis.

Numéro de cas IRP : 2	Etat : En cours (consultations par le Secrétariat sur la mission d'évaluation sur place :	
Partie : Monténégro	Année d'ouverture : 2012	Année de clôture : Pas de réponse
Problème: Drainage des salines d'Ulcinj à des fins de développement touristique		
Correspondance officielle 12 janvier 2012 – lettre du Secrétaire exécutif par intérim de l'AEWA, M. Marco Barbieri, et du Fonctionnaire à charge de la CMS, M. Bert Lenten, à l'adresse de S.E. Predrag Sekulic, Ministre du développement durable et du tourisme (<i>exprimant leur inquiétude, demandant des informations officielles sur la question, présentant l'option d'un cas IRP et d'une mission d'évaluation sur place</i>); 20 février 2012 – lettre de S.E. Predrag Sekulic, Ministre du développement durable et du tourisme à l'adresse du Secrétaire exécutif par intérim de l'AEWA, M. Marco Barbieri, et du Fonctionnaire à charge de la CMS, M. Bert Lenten (<i>fournissant des informations et se réjouissant de la mission proposée</i>).		
Mission(s) d'évaluation sur place : Pas de réponse		
Rapport(s) de mission : Pas de réponse		
Rapport(s) de la Partie : Pas de réponse		

Raison pour l'ouverture de ce cas

Fin décembre 2011, les Secrétariats PNUE/AEWA et PNUE/CMS ont reçu des informations de diverses sources sur des projets de drainage des salines d'Ulcinj au Monténégro à des fins de développement touristique. Les salines constituent la zone humide la plus importante pour les oiseaux d'eau migrateurs au Monténégro ainsi qu'un des sites les plus importants le long de la côte orientale de la mer Adriatique. Si ce site ne bénéficie pas d'une désignation réglementaire, il a été reconnu pour ses valeurs et identifié comme Zone importante pour les Oiseaux (IBA), site Ramsar potentiel, site Emeraude et site Natura 2000 ainsi que site critique faisant partie du Réseau de Sites Critiques de l'AEWA. Environ 55 espèces reproductrices ont été enregistrées ainsi que des concentrations élevées d'oiseaux d'eau en hiver et au cours de leur migration. Il s'agit d'un site important pour le Pélican frisé (*Pelecanus crispus*), menacé au niveau mondial, et d'autres espèces figurant dans la colonne A telles que la Glaréole à collier (*Glareola pratincola*), le Pluvier à collier interrompu (*Charadrius alexandrinus*) et la Sterne naine (*Sterna albifrons*).

Consultations

En consultation avec les Présidents des Comités permanent et technique, le Secrétariat a préparé une lettre conjointe avec le Secrétariat PNUE/CMS (consultée aussi par les Présidents du Comité permanent et du Conseil scientifique de la CMS). Sur la base de la réponse reçue à cette lettre, le Comité permanent a examiné la question et décidé d'ouvrir un cas et de dépêcher une mission d'évaluation sur place.

Activités

Le 12 janvier 2012, le Secrétaire exécutif par intérim de l'AEWA, M. Marco Barbieri, et le Fonctionnaire à charge de la CMS, M. Bert Lenten, ont envoyé une lettre à l'adresse de S.E. Predrag Sekulic, Ministre du développement durable et du tourisme, exprimant leur inquiétude, demandant de plus amples renseignements et introduisant l'IRP. Simultanément, des lettres séparées ont également été envoyées par les Secrétariats des Conventions de Ramsar et de Berne. Le Ministre a répondu à la lettre conjointe de l'AEWA-CMS le 20 février 2012, fournissant quelques informations supplémentaires et se réjouissant d'une mission IRP. Actuellement, le Secrétariat prépare une réponse au Ministre et entreprend des consultations pour une

mission conjointe pouvant éventuellement être réalisée avec la CMS et les Secrétariats des Conventions de Ramsar et de Berne.

Numéro de cas IRP : 3	Etat : En cours (réponse attendue du gouvernement)	
Partie : Bulgarie	Année d'ouverture : 2012	Année de clôture : Pas de réponse
Problème: Projet de ferme éolienne adjacent au lac Durankulak, qui menace la Bernache à cou roux (<i>Branta ruficollis</i>), espèce globalement menacée		
Correspondance officielle 29 mars 2012 – lettre du Président du Comité permanent de l'AEWA, M. Øystein Størkersen, à l'adresse de S.E. Nona Karadjova, Ministre de l'environnement et de l'eau (<i>exprimant son inquiétude, demandant des informations officielles concernant la question problème, faisant part de la décision du StC d'ouvrir un cas, proposant une mission d'évaluation sur place</i>).		
Mission(s) d'évaluation sur place : Pas de réponse		
Rapport(s) de mission : Pas de réponse		
Rapport(s) de la Partie : Pas de réponse		

Raison pour l'ouverture de ce cas

Fin février 2012, le Secrétariat de l'AEWA a reçu une fiche d'information relative à des cas possibles IRP du Secrétariat de la Société bulgare de protection des oiseaux (BirdLife Bulgaria). Le problème en question était un nouveau projet de ferme éolienne adjacent au lac Durankulak en Bulgarie visant à l'installation de 95 turbines. Le complexe lacustre de Durankulak et Shabla se situe dans une région géographique appelée Dobroudja . Dobroudja est connu pour accueillir jusqu'à 90% de la population de la Bernache à cou roux (*Branta ruficollis*), espèce globalement menacée, se concentrant autour des lacs Durankulak et Shabla, ainsi qu'un nombre assez important d'Oies rieuses (*Anser albifrons*), d'Oies cendrées (*Anser anser*) et d'Oies naines (*Anser erythropus*), espèce globalement menacée. Ce nouveau projet est particulièrement menaçant et recoupe les zones de ravitaillement des oies alors qu'il crée aussi une barrière entre le lac Durankulak comme site de perchage et d'autres zones de ravitaillement potentielles. Actuellement, Dobroudja compte 278 éoliennes opérationnelles, mais le nombre total des installations prévues s'élève à 3606.

Consultations

Le Secrétariat a transféré la fiche d'information sur l'espace de travail du Comité technique (CT) et demandé des conseils du CT afin de les transmettre au Comité permanent (StC). Le CT a recommandé d'ouvrir un cas IRP. Suivant ce conseil et sur la base de sa propre évaluation des informations fournies, le StC a décidé d'ouvrir un cas fin mars 2012.

Activités

Le 29 mars 2012, le Président du Comité permanent de l'AEWA, M. Øystein Størkersen, a envoyé une lettre à l'adresse de S.E. Nona Karadjova, Ministre de l'environnement et de l'eau, exprimant son inquiétude, demandant des informations officielles concernant la question, faisant part de la décision du StC d'ouvrir un cas et proposant une mission d'évaluation sur place. Une copie de cette lettre a été envoyée respectivement aux Secrétariats des Conventions de Ramsar et de Berne. La réponse du ministre est attendue.